

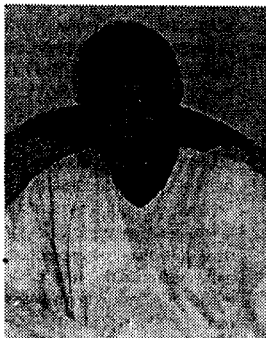
"Je souhaite que le 3 août ne soit pas un mirage ou un coup d'épée dans l'eau"

Eveil-Hebdo : jusqu'à présent votre parti n'est pas reconnu. Est-ce que vous vous attendez à ce qu'il le soit ?

Docteur Cheikh Ould Horma : Dans un état de droit où le primat de la loi s'impose à tous, j'aurais répondu affirmativement à votre question. Les choses étant ce qu'elles sont, je préfère dire que nous sommes dans une expectative optimiste après avoir déposé le dossier du parti contre récépissé, conformément à la loi organisant les partis politiques ; loi qui ne souffre d'aucune ambiguïté. Pourquoi optimiste, malgré la levée de bouclier qui a suivi notre conférence de presse et le black-out observé depuis par l'administration ? Parce que nous avons le droit de notre côté et que le refus d'un parti politique légalement constitué est un déni de droit grave, qui ne sert en rien le CMJD et qui est en contradiction flagrante avec ses intentions déclarées.

L'après 3 août est marqué par une transition démocratique. Après près de deux mois de travail, quel jugement portez-vous sur ce gouvernement de transition ?

Ecoutez, nous avons eu l'occasion de dire, et nous le pensons que nous crédions ce conseil d'un préjugé favorable et lui donnons le bénéfice de la sincérité. Notre souhait, celui de tout mauritanien patriote sincère, serait de contribuer pour peu ou pour beaucoup au succès de cette noble mission déclarée par le CMJD : réhabiliter la justice et la démocratie, bafouées et foulées par plus de vingt ans de dictature absolue. Néanmoins, force est de constater que cela ne va pas sans difficultés et qu'il y a ça et là quelques ratées. Mais cela ne doit pas ébranler notre confiance car un parcours de



cette nature, qui relève du défi, est naturellement émaillé d'imperfections, de maladresses, d'hésitations, de fausses routes liées à la complexité des problèmes et aux vicissitudes de l'environnement mais surtout à l'ampleur du sinistre légué par le régime déchu. Je pense qu'il serait hâtif de juger le gouvernement de transition après moins de deux mois d'existence, d'autant plus que je ne dispose que d'éléments fragmentaires sur de nombreux aspects du dispositif de transition, éléments en tous cas insuffisants pour émettre un jugement serein ou une analyse objective. Les critiques essentielles que partagent tous les hommes politiques et au delà les mauritanien est qu'ils s'attendaient au lendemain du putsch à un gouvernement de rupture mais voilà que s'installe un gouvernement de continuité. Ils s'attendaient à ce que la première mesure de justice et de salubrité nationale prise après la chute de O. TAYAA soit le démantèlement de son parti, le PRDS, ce parti qui a pris en otage l'Etat et fait tant de mal à la Mauritanie et aux mauritanien. Au lieu de cela, les barons du régime déchu sont maintenus et confortés dans leur position, représentant une menace réelle pour la transition qu'ils s'emploient à piéger et un danger permanent pour ses objectifs qu'ils n'hésiteront pas à torpiller. La classe politique s'attendait à être associée aux différentes phases de la transition, la voilà confinée au rôle de figurant.

Le gouvernement de transition est confronté à deux défis : le dossier des réfugiés et celui de la justice. Quel jugement portez-vous sur ces dossiers et quel conseil donneriez-vous au gouvernement de transition ?

Pour ce qui est du premier

dossier, nous pensons que la citoyenneté mauritanienne étant intangible, le retour de tout mauritanien dans sa patrie doit être une chose naturelle, souhaitée et facilitée par les pouvoirs publics. à qui il incombe de rétablir tout à fait la victime de l'ancien régime dans ses droits et de réparer les préjudices subis.

Le CMJD est un organe de transition. Aura-t-il le temps de s'attaquer aux problèmes de fond du pays ? Si oui, ce serait une bonne chose mais je crains qu'il ne puisse le faire qu'au détriment de sa mission prioritaire spécifique : la réhabilitation de la justice et la mise en place des instruments et des règles de jeu d'une véritable démocratie. Toutefois, le problème des réfugiés relève de l'urgence et doit bénéficier de l'attention toute particulière du CMJD. De leur côté les réfugiés authentiquement mauritanien doivent tout faire pour rendre leur retour possible et facile. Ils doivent en particulier refuser toute instrumentalisation et toute infiltration par des éléments étrangers.

S'agissant du dossier de la justice, tout le monde s'accorde pour dire - et le ministre de la justice en premier - que nous avons sous le régime déchu, l'un des systèmes judiciaires les plus corrompus de la terre et qu'il y avait une confusion totale entre les pouvoirs exécutif et judiciaire. Les mesures annoncées et les dispositions prises depuis le 03 août vont dans le sens de réformes fondamentales devant à terme réhabiliter et moraliser le système judiciaire. Il y a lieu de s'en féliciter, car la justice est le socle sur lequel se construit la société. Sans justice, il ne peut y avoir ni développement, ni progrès, ni démocratie, ni paix sociale.

L'opposition semble avoir perdu sa capacité de cohésion pour parler d'une seule voix face à des militaires qui peuvent prendre des mesures bonnes ou mauvaises. Qu'est-ce qui l'empêche aujourd'hui de le faire ?

Depuis le 3 août, il n'y a plus d'opposition mais seulement des partis politiques. Tout se passe comme si tout ce qui liait hier ces partis était l'opposition à Ould Taya aujourd'hui qu'il n'est plus là chacun fait cavalier seul. Cette attitude nous semble inappropriée à la conjoncture. En l'absence d'un organe législatif, un front puissant de partis poli-

tiques aurait constitué un contre-poids à cette instance qui détient la quasi totalité des pouvoirs et certainement un puissant pôle qu'il serait difficile à contourner ou ignorer. La marginalisation des partis politiques et leur exclusion de toute concertation est certainement le corollaire de cet éparpillement. Au PCD nous regrettons cet état de fait et espérons voir l'unité des anciens partis d'opposition se faire au sein d'un cadre de concertation et de coordination ne serait-ce que pendant la période de transition.

Des libérations, il y'en a eu mais il y'a toujours un groupe d'islamistes en prison. Récomment on a parlé d'une possible liberté provisoire. Quelle est votre sentiment sur cette question ?

Une loi d'amnistie générale a été adoptée. Elle ne peut être sélective ou exclusive et doit bénéficier à tous les prisonniers politiques et d'opinion de l'ancien régime. Elle a été souhaitée et demandée par tous les mauritanien. L'exception faite à 21 prisonniers d'opinion qui continuent de souffrir dans les geôles du pouvoir déchu n'obéit ni à la logique ni à l'esprit d'amnistie et fait perdre à cette mesure de clémence et d'apaisement sa portée et son sens. Cela sème le doute dans les esprits et conforte la polémique. La joie des mauritanien a été tronquée par cette discrimination. Par ailleurs le spectacle donné par les familles des détenus devant la prison n'honore pas notre pays postulant pour une place dans le concert des Etats de droit.

Le mot de l'in ?

Un mot d'espoir. Espoir que le 03 août n'aura pas été un mirage, mais un véritable acte de courage responsable et volontaire voulu par des hommes qui ont décidé de changer le cours de l'histoire de leur pays. Espoir que le 03 août soit la promesse tenue d'un lendemain de liberté et d'épanouissement, consacrant la rupture définitive avec les pratiques détestables du passé, lendemain pour une Mauritanie meilleure, juste, généreuse et vertueuse, capable de relever les défis de développement et de modernité tout en conservant son identité et son authenticité.

Propos recueillis Par Moussa Diop